

Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze et le six décembre à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Chaouilley, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Éric PERROTEZ, 1^{er} Adjoint de la Commune, par suppléance, pour le Maire empêché.

Étaient présents : Jacques COLIN, Patrick HALGUÉ, Guy NAJOTTE, Alexandre NOËL, Éric PERROTEZ, Jean-Pierre RABUEL, Nicolas VALANCE, Jean-Bernard VOGIEN.

Absente excusée : Pascale CHONÉ.

Secrétaire de séance élu : NOËL Alexandre.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 h 40.

42/11

Demande de paiement de la dotation de solidarité

Monsieur le Premier Adjoint présente au Conseil le tableau des investissements éligibles à la dotation de solidarité. Il s'agit de la réfection du CC1, de l'équipement extérieur (table, jardinières et poubelle, et du présentoir installé dans la salle du conseil.

Programme : Réfection CC1- Equipement extérieur et présentoir				
Date	Fournisseur	Travaux	Montant TTC	Montant H.T.
16/05/2011	TPM DU SAINTOIS	Reprofilage CC1 et rue de la Colline	6 191.09	5 176,50
23/05/2011	DECLIC	Table extérieure de pique nique	620.72	519.00
12/04/2011	EDIMETA	Présentoir affiches, flyers et dépliants	664.62	555.70
06/05/2011	SEMIO	2 jardinières bois	1848.06	1545.20
30/06/2011	SEMIO	Corbeille à déchets	412.78	345.13
TOTAUX			9 737,27	8 141,53

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande au Conseil Général le versement de la dotation de Solidarité sur les travaux d'investissement réalisés en 2011 pour un montant H.T. de 8 141,53 €, suivant le tableau annexé à la présente délibération. Le versement est plafonné à 5 500,00 € annuel.

Le Conseil Municipal s'engage à maintenir les ouvrages réalisés à l'aide des subventions en bon état d'entretien.

Autorise Monsieur le 1er Adjoint à signer tous documents afférents à cette délibération.

43/11

Tarifs 2012

Monsieur le Premier Adjoint rappelle qu'il faut voter les tarifs pour 2012.

La taxe d'assainissement est actuellement de 0,06 €/m³, à laquelle s'ajoute la redevance compteur de 7,62 € par an (tarifs votés depuis 2009).

La facturation des photocopies est pour 2011 de 0,0081 € pour une photocopie en noir et blanc et 0.081 € pour une photocopie couleur. Ce tarif est le tarif pratiqué par notre fournisseur en 2011, (0,00818 € et 0,08177€), l'augmentation des tarifs se fait en janvier, et n'est connue qu'en avril 2012.

Le dernier tarif d'affouage était de 7 € le stère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 8 - Conseillers votants : 8

Conseillers convoqués le 02 décembre 2011 / Date d'affichage le 09 décembre 2011

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 09 décembre 2011

Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

- ✓ Décide, à l'unanimité, d'un tarif de 0,07 € le m³, et la redevance compteur restant à 7,62 €/an pour l'assainissement, pour 2012,
- ✓ Décide, à l'unanimité, d'un tarif de 0,009 € pour une photocopie en noir et blanc et 0,09 € pour une photocopie couleur, pour 2012,
- ✓ Décide à 6 voix pour d'un tarif de 8 € le stère pour les affouages 2012, deux conseillers souhaitant un tarif de 9 €.
- ✓ Autorise Monsieur le 1er Adjoint à signer tous documents afférents à cette délibération.

44/11

ONF : programme de travaux 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Accepte le programme de travaux 2012, présenté par l'ONF, à savoir le dépressage avec nettoyage de jeune peuplement de la parcelle 11 pour un montant estimé de 1 150, 00 € H.T.
- ✓ Autorise Monsieur le 1er Adjoint à signer tous documents afférents à cette délibération

45/11

Décision modificative de budget

La Trésorerie de Haroué-Vézelise nous informe que le montant budgété du FNGIR ne sera pas suffisant pour procéder au prélèvement du fonds.

La réforme de la fiscalité directe locale mise en place en 2011 a modifié les montants perçus par les communes. Pour permettre de garder un montant d'impôts locaux stables par rapport à l'année 2010, l'état a mis en place le Fonds National de Garantie des Ressources qui sert à équilibrer les ressources.

Le montant calculé pour notre commune, pour 2011, était de 13 001 € de recettes, le FNGIR était de 6 363 €, soit un montant de recettes nettes de 6 638€ auquel s'ajoutent les allocations compensatrices de 1 371 €, soit 8009 €.

Le montant 2010 réel perçu était de 7 390 €

Le FNGIR réel étant supérieur au prévisionnel et s'établissant à 6792 €, les recettes nettes seront de 7580 €.

Afin de pouvoir effectuer le prélèvement de 6 792 € il convient de passer une décision modificative pour les 429 € d'écart.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- ✓ D'ouvrir un crédit supplémentaire au compte 739116, chapitre 14 (Prélèvement FNGIR) pour 429 €, au budget commune,
- ✓ De diminuer le crédit du 678, chapitre 67 (Autres charges exceptionnelles) pour 429 €.
- ✓ Autorise Monsieur le 1er Adjoint à signer tous documents afférents à cette délibération.

46/11

Encaissement d'un chèque Groupama

La commune a présenté, début novembre, un dossier de demande de participation pour l'achat de 2 miroirs de sécurité à la caisse locale de Groupama.

La caisse locale nous a envoyé un chèque de participation de 300 € pour cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- ✓ D'accepter le chèque de 300,00 € de Groupama en règlement de la participation à l'achat et la pose de miroirs de sécurité.
- ✓ Autorise Monsieur le 1er Adjoint à signer tous documents afférents à cette délibération.

Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

47/11

Questions diverses

Rapport annuel sur l'eau année 2010

Le rapport annuel sur l'eau, du Syndicat Intercommunal des Eaux de Pulligny, pour l'année 2012 est présenté à l'assemblée et approuvé par elle.

Réflexion sur le budget de fonctionnement 2012.

Cela concerne de possibles économies à faire pour le budget de fonctionnement

Quelques pistes sont proposées et seront chiffrées pour en connaître l'impact :

- Fermeture de l'éclairage public de minuit à 5 h du matin,
- Périodicité de la taille de certaines haies (une année sur deux, par exemple).

Information Equipage

L'Association Equipage nous informe qu'elle ne sollicitera plus systématiquement les communes pour des demandes de subvention, le Foyer étant maintenant ouvert.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.

Fait les jours, mois et ans susnommés

Le 1^{er} Adjoint, Éric PERROTEZ, par suppléance, pour le Maire empêché